

FRAIS CORPORATIFS

1 Les frais corporatifs à répartir, ou frais résiduels, correspondent aux coûts de
2 fonctionnement engagés par les unités corporatives dans le cadre d'activités
3 dont l'objectif n'est pas de desservir une ou des unités d'affaires en particulier
4 mais les intérêts d'Hydro-Québec dans son ensemble.

5 Ils se distinguent des services facturés par les unités corporatives puisque ces
6 derniers font l'objet d'une entente client-fournisseur.

7 La répartition des frais corporatifs est effectuée selon la méthode autorisée par la
8 Régie dans sa décision D-2004-47 qui s'applique de la façon suivante:

9

10 • 1ère étape

11 Les frais corporatifs sont répartis à toutes les unités d'Hydro-Québec
12 excluant les unités corporatives selon les bases suivantes:

13

Composante	Répartition
Frais corporatifs sauf Ressources humaines	En fonction des charges primaires à l'exploitation et les immobilisations nettes dans une proportion de 50% - 50%
Frais corporatifs – Ressources humaines	En fonction des salaires de base

14

15 • 2ième étape

16 Répartition des frais corporatifs des unités de services aux unités
17 d'affaires en fonction de leur consommation de produits et services en
18 facturation interne.

19

20 Le tableau suivant montre la part des frais corporatifs résiduels incluse dans le
21 revenu requis du Distributeur.

Exercice se terminant le 31 décembre									
	Année historique 2004			Année de base 2005			Année témoin 2006		
	Distributeur		Hydro-Québec	Distributeur		Hydro-Québec	Distributeur		Hydro-Québec
	M\$	%	M\$	M\$	%	M\$	M\$	%	M\$
Bureaux PDG, PCA, Protectrice de la personne	0,9	30%	2,9	0,9	33%	2,7	0,9	33%	2,7
Vérification générale	2,1	33%	6,3	2,3	32%	7,2	2,4	32%	7,5
Affaires corporatives et secrétariat général	19,4	32%	59,9	22,1	32%	69,0	23,1	32%	72,4
Finances	7,5	33%	23,0	8,3	32%	25,8	8,6	32%	26,9
Ressources humaines	0,5	45%	1,1	3,1	46%	6,7	1,9	45%	4,2
	30,4	33%	93,2	36,7	33%	111,4	36,9	33%	113,7

1

2 Les variations dans les frais corporatifs du Distributeur de 2004 à 2006 découlent
 3 principalement de la hausse de la masse salariale suite à l'augmentation du coût
 4 prévu pour le coût de retraite et de l'évolution des charges du groupe Affaires
 5 corporatives et secrétariat général. Ce groupe est sujet à des variations dans
 6 son niveau d'activités dépendant des demandes et du contexte.

7 Pour la période de trois ans, on observe une stabilité du ratio des frais corporatifs
 8 du Distributeur par rapport aux frais corporatifs globaux d'Hydro-Québec.